

40	17/05/2017	BE 0403.219.397	62	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17128.00497	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **SOFINA S.A.**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue de l'Industrie

N°: 31

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.219.397

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-05-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

04-05-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

au

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.4, C 6.3.6, C 6.8, C 6.17, C 6.18.2, C 6.20, C 9

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MONSIEUR VEREY David

Airlie Gardens 3
W 8 7AJ Londres
ROYAUME-UNI

Président du Conseil d'Administration

MONSIEUR LANCKSWEERT Dominique

Queensgate 56
SW7 5JW London
ROYAUME-UNI

Vice-président du Conseil d'Administration

MONSIEUR BOËL Harold

Avenue des Orangers 16
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur délégué

MONSIEUR BOËL Nicolas

Avenues des Grands Prix 75/14
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

COMTE DE MEEÛS D'ARGENTEUIL Laurent

Howlet Place 6
W2 1XA London
ROYAUME-UNI

Administrateur

MONSIEUR EMSENS Jacques

Avenues des Fleurs 9
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR PEUGEOT Robert

Boulevard Suchet 7
75001 Paris
FRANCE

Administrateur

MADAME SIOEN Michèle

Astridlaan 14

8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2016

Administrateur

MADAME PLOIX Hélène

Quai des Orfèvres 42
75001 Paris
FRANCE

Administrateur

MONSIEUR SINGH Analijt

Aurangzebroad 15
110011 New Delhi
INDE

Administrateur

MADAME SMITS Hanneke

Castelnau 46
SW13 9E London
ROYAUME-UNI

Fin de mandat: 02-11-2016

Administrateur

MONSIEUR TILMANT Michel

Rue du Moulin 10
1310 La Hulpe
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR VERHOFSTADT Guy

Lievestraat 2
9000 Gent
BELGIQUE

Administrateur

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00021)

BE 0428.837.889
Avenue Marcel Thiry 77/4
1200 Woluwé-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 02-05-2014

Fin de mandat: 04-05-2017

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

MONSIEUR DOYEN Xavier (A01202)

Avenue Marcel Thiry 77/4
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.734.826.266</u>	<u>1.879.331.476</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	43.218	67.065
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	573.621	195.693
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	383.368	195.693
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	190.253	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.734.209.426	1.879.068.719
Entreprises liées	6.15	280/1	749.771.641	749.636.318
Participations		280	749.771.641	749.636.318
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	826.325.919	876.280.799
Participations		282	826.325.919	876.280.799
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	158.111.866	253.151.603
Actions et parts		284	155.939.878	251.401.772
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.171.988	1.749.831
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>59.510.582</u>	<u>56.153.033</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.462.615	1.733.029
Créances commerciales		40	680.769	703.544
Autres créances		41	781.846	1.029.485
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	53.987.663	51.411.951
Actions propres		50	51.520.059	51.302.945
Autres placements		51/53	2.467.604	109.006
Valeurs disponibles		54/58	3.893.187	2.816.735
Comptes de régularisation	6.6	490/1	167.117	191.318
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>1.794.336.847</u>	<u>1.935.484.510</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.546.028.314</u>	<u>1.491.480.049</u>
Capital	6.7.1	10	79.734.940	79.734.940
Capital souscrit		100	79.734.940	79.734.940
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	4.419.858	4.419.858
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.185.902.911	1.216.796.702
Réserve légale		130	7.973.494	7.973.494
Réserves indisponibles		131	76.340.344	76.123.230
Pour actions propres		1310	51.520.059	51.302.945
Autres		1311	24.820.285	24.820.285
Réserves immunisées		132	161.262.023	192.155.815
Réserves disponibles		133	940.327.050	940.544.163
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	275.970.605	190.528.548
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>11.018.827</u>	<u>7.517.526</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	11.018.827	7.517.526
Pensions et obligations similaires		160	11.018.827	7.517.526
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>237.289.706</u>	<u>436.486.935</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	234.931.100	435.317.294
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		227.752.042
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	512.695	326.289
Fournisseurs		440/4	512.695	326.289
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	3.863.242	3.020.242
Impôts		450/3	171.670	126.082
Rémunérations et charges sociales		454/9	3.691.572	2.894.160
Autres dettes		47/48	230.555.163	204.218.720
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.358.606	1.169.641
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>1.794.336.847</u>	<u>1.935.484.510</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	5.287.819	9.324.834
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.430.923	1.495.397
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	3.163.524	3.072.364
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	693.372	4.757.073
Coût des ventes et des prestations		60/66A	27.909.893	22.429.052
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	11.253.827	10.035.149
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	11.138.989	10.094.597
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	92.561	122.742
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	3.501.301	881.932
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.923.215	1.294.632
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-22.622.074	-13.104.218
Produits financiers		75/76B	285.263.048	252.834.626
Produits financiers récurrents		75	162.819.744	172.961.342
Produits des immobilisations financières		750	143.710.571	159.505.486
Produits des actifs circulants		751	31.277	3.597
Autres produits financiers	6.11	752/9	19.077.897	13.452.259
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	122.443.304	79.873.284
Charges financières		65/66B	118.244.406	124.810.939
Charges financières récurrentes	6.11	65	45.005.360	64.033.162
Charges des dettes		650	3.343.191	5.181.913
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	41.662.169	58.851.250
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	73.239.045	60.777.777
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	144.396.569	114.919.469
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	426.936	39.843
Impôts		670/3	426.936	39.843
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	143.969.633	114.879.626
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	30.893.791	10.000.000
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	174.863.425	124.879.626

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	365.391.973	276.350.650
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	174.863.425	124.879.626
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	190.528.548	151.471.024
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	275.970.605	190.528.548
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	89.421.368	85.822.102
Rémunération du capital		694	87.582.143	83.982.877
Administrateurs ou gérants		695	1.839.225	1.839.225
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	294.544
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	8042		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	294.544	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXX	227.480
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	23.846	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	8112		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	251.326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	43.218	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	1.077.937
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	256.426	
Cessions et désaffectations	8173	13.404	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.320.959	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	882.245
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	67.212	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	11.866	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	937.591	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	383.368	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	67.049
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	191.755	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	258.805	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	67.049
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.502	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	68.551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	190.253	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	749.643.299
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	128.603	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	749.771.902	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	6.982
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	0	
Reprises	8481	6.721	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	261	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>749.771.641</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.032.893.371
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	117.389.196	
Cessions et retraits	8372	170.957.399	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382	-5.112.322	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	974.212.845	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	156.612.572
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	27.735.124	
Reprises	8482	33.654.718	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	440.910	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512	-2.365.142	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	147.886.926	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>826.325.919</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	335.176.611
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	70.122.601	
Cessions et retraits	8373	242.215.811	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383	5.112.323	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	168.195.723	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	83.774.839
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	2.000.846	
Reprises	8483	2.336.276	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	73.548.706	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513	2.365.143	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	12.255.845	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>155.939.878</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>1.749.831</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	582.939	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603	160.782	
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>2.171.988</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	<u>160.782</u>	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
ADVENT MANAGEMENT BELGIUM BE 0423.386.786 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2016	EUR	169.093.414	480.052
FINABRU BE 0832.085.301 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2016	EUR	204.205.380	1.328.255
INTERAMERICAN FINANCE Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions ordinaires	7.488	100		31-12-2016	EUR	75.345.148	-22.487
INTEREALTY FIN. Société anonyme Schiphol Boulevard 231B 1118 Schiphol PAYS-BAS	Actions Ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2016	EUR	21.786.076	5.721.098
REBELCO BE 0403.262.256 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek					31-12-2016	EUR	906.850.360	23.911.467

BELGIQUE	Actions ordinaires	8.100.000	100					
SIDRO BE 0403.215.439 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires	1.313.203	100		31-12-2016	EUR	243.783.484	7.240.929
SOFINA ASIA PRIVATE Limited Company Battery Road 42-43 0499909 Singapour SINGAPOUR	Actions ordinaires	4.500	100		31-12-2016	SGD	550.397	117.768
SOFILEC Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions ordinaires	21.995	99,98	0,02	31-12-2016	EUR	200.279.050	-29.933
TRUFIDEE Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions ordinaires	5.843.088	100		31-12-2016	EUR	1.291.264.350	50.469.279
TRUFIGONE LU Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions Ordinaires	30.000	100		-			
ADVENT BELGIUM BE 0423.759.940 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE					31-12-2016	EUR	25.124	-418

N°	BE 0403.219.397	C 6.5.1
----	-----------------	---------

	Actions ordinaires "B"	1	0,01	99,99				
GRUPE PETIT FORESTIER Société anonyme Route de Tremblay 11 93420 Villepinte FRANCE	Actions Ordinaires	1.244.172	43,27		31-12-2015	EUR	344.164.000	1.198.000
BIOMERIEUX Société anonyme Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile FRANCE	Actions Ordinaires	835.619	2,11		31-12-2015	EUR	905.100.000	75.700.000
DECEUNINCK BE 0405.548.486 Société anonyme Brugsesteenweg 374 8800 Roeselaere BELGIQUE	Actions Ordinaires	23.461.513	17,33		31-12-2015	EUR	204.172.154	3.422.378
EURAZEO Société anonyme Rue de Monceau 32 75008 Paris FRANCE	Actions ordinaires	3.847.417	5,51		31-12-2015	EUR	3.841.811.000	446.565.000
GL EVENTS Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon FRANCE	Actions ordinaires	3.103.029	13,26		31-12-2015	EUR	319.942.000	26.860.000
IPOS Société par actions simplifiée Rue du Val de Marne 35 75013 Paris FRANCE	Actions ordinaires	3.179.919	7,16		31-12-2015	EUR	631.640.624	46.714.679

M. CHAPOUTIER Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage FRANCE		3.124	14,44		31-12-2015	EUR	49.518.402	2.189.526
Actions Ordinaires								
M.M.C. Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE FRANCE		12.742	16,56		31-12-2015	EUR	36.322.080	1.502.214
Actions ordinaires								
MERSEN Société anonyme Place des Voges 2 92051 La Défense Cedex FRANCE		1.679.852	8,21		31-12-2015	EUR	351.139.000	14.296.000
Actions Ordinaires								
ORPEA Société anonyme Rue de la Santé 115 75013 Paris FRANCE		3.180.000	5,28		31-12-2015	EUR	663.400.650	11.238.594
Actions Odinaires								
POLYGONE Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon FRANCE		123.781	13,6		31-12-2015	EUR	150.615.000	6.200.000
Actions ordinaires								
RAPALA Société anonyme Arabianranta 6 00560 Helsinki FINLANDE		7.500.000	19,23		31-12-2015	EUR	49.391.483	20.311.956
Actions ordinaires								
RENDEX BE 0461.785.227 Société anonyme					31-03-2016	EUR	-693.151	-204.538

N°	BE 0403.219.397	C 6.5.1
----	-----------------	---------

Rijnkaai 93 2000 Antwerpen BELGIQUE	Actions ordinaires	18.047	14,2					
SPARTOO Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble FRANCE	Actions ordinaires, ordinaires A, B & D	514.277	18,13		31-12-2015	EUR	26.579.927	2.544.857

N°	BE 0403.219.397	C 6.5.2
----	-----------------	---------

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
TRUFIDEE Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C
SOFILEC Société anonyme Boulevard II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
 Actions et parts - Montant non appelé
 Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
 d'un mois au plus
 de plus d'un mois à un an au plus
 de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	2.467.604	109.006

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter
 Intérêts courus à recevoir

Exercice
78.406
86.293

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 79.734.940	79.734.940

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940	34.250.000
8702	XXXXXXXXXX	19.622.109
8703	XXXXXXXXXX	14.627.891

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	1.380.774
8722	593.109
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Structure de l'actionariat :

La dernière déclaration de franchissement de seuil notifiée par Union Financière Boël s.a, Henex s.a, Société de Participations Industrielles s.a et Immobilière et Immobilière du Centre s.a., la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date du 10 janvier 2017.

Il résulte de cette déclaration que ces actionnaires, ainsi que Sofina s.a elle-même, détenaient des actions de Sofina s.a dans les proportions suivantes:

	Nombre	%
Union Financière Boël s.a	1.800.866	5,28%
Société de Participations Industrielles s.a	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre s.a	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>12.823.154</i>	<i>37,44%</i>
Henex s.a	5.740.000	16,76%
Sofina s.a	593.109	1,73%
TOTAL	19.156.263	55,93%

Les mêmes parties avaient déclaré en 2013 un franchissement de seuil passif, consécutif à la constatation de l'existence d'un consortium entre société de Participations Industrielles s.a, Union Financière Boël s.a et Immobilière et Immobilière du Centre s.a, à partir du 1^{er} juillet 2013.

Suite à ce franchissement de seuil, les sociétés consorciales disposent d'un contrôle de droit sur Sofina (plus de 50% des titres conférant le droit de vote).

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles s.a, ni sur l'Union Financière Boël s.a, ni sur la société Immobilière et Immobilière du Centre s.a. Henex s.a., contrôlée par le consortium, détient 16.76% de Sofina s.a.

La société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) des clauses de changement de contrôle contenues dans les conventions de crédit suivantes: la Convention de Crédit Roll-Over d'un montant de € 80 millions du 12 octobre 2016 entre ING Belgique SA et Sofina, les Conventions de Crédit Revolving d'un montant de € 90 millions et de € 50 millions du 15 décembre 2016 entre BNP Paribas Fortis SA et Sofina et le Contrat de Facilité de Caisse d'un montant de € 100 millions du 22 novembre 2016 entre Banque du Luxembourg SA et Sofina et (ii) le nouveau plan d'intéressement à destination des membres du Comité Exécutif au 1er janvier 2017 (*Long Term Incentive Plan - LTIP*) qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2017.

La Sofina détenait au 31 décembre 2016, 593.109 actions propres, représentant 1,73 % de son capital social.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et dettes assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	101.495
450	70.175
9076	
9077	3.691.572

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Primes différées sur options

Exercice
2.358.598

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-values de change réalisées

Produits financiers divers

Revenus d'options

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	6.114.378	61.407
	175.372	315
	12.615.223	13.160.840
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts		
6501		
Intérêts portés à l'actif		
6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653		
Provisions à caractère financier		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
Ventilation des autres charges financières		
Moins-values de change réalisées		
	675.791	1.095.239
Frais relatifs au portefeuille		
	104.238	145.870
Frais sur dérivés		
	39.291.210	32.629.902
Moins-values réalisées sur actifs circulants		
	1.088.256	1.130.185
Ecart de conversion		
	478	23.360.419
Frais bancaires		
	435.813	392.548

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>123.136.676</u>	<u>84.630.357</u>
Produits d'exploitation non récurrents	76A	693.372	4.757.073
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	693.372	4.757.073
Produits financiers non récurrents	76B	122.443.304	79.873.284
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	35.997.714	60.596.391
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	86.445.589	19.276.893
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>73.239.045</u>	<u>60.777.777</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	73.239.045	60.777.777
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	29.896.751	56.381.264
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	43.342.294	4.396.513
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts
Plus et moins values sur actions et parts
Revenus définitivement taxés
Provision pour charges de pension

Codes	Exercice
9134	426.936
9135	424.058
9136	
9137	2.877
9138	
9139	
9140	
	-6.261.745
	-42.187.864
	-129.963.211
	3.501.301

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Revenus définitivement taxés

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	76.888.057
9142	
	76.888.057
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	143.821	139.763
9146	1.006.010	532.720
9147	4.661.319	4.803.581
9148	22.675.377	19.807.500

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

- Débiteurs pour crédits octroyés à l'entreprise
- Droits de préemption consentis et conventions diverses

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Exercice

Exercice
320.000.000
571.458.518

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part l'estimation.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	749.771.641	749.636.318
Participations	280	749.771.641	749.636.318
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	130.480.096	113.852.753
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	130.480.096	113.852.753
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	342.180	1.034.728
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	826.325.919	876.280.799
Participations	9262	826.325.919	876.280.799
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	43.583
95061	1.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0403.219.397	C 6.18.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

Règles d'évaluation

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée. Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée. Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date. Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.



Rapport du Conseil d'Administration

En marge du dernier rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale publié par le FMI en octobre 2016, son auteur relève que «dans l'ensemble, l'économie mondiale stagne» et cela, malgré un timide rebond des prévisions mondiales de 3,1% pour 2016 à de 3,4% pour 2017 (source : FMI, Perspectives économiques mondiales, octobre 2016). L'OCDE ne dit pas autre chose. Un mois plus tard, elle fait le constat que «cela fait cinq ans que l'économie mondiale se trouve prise au piège de la croissance molle, avec une croissance faible qui, aux alentours de 3%, reste décevante» (source : Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2016 2^{ème} édition). Les deux institutions évoquent pour justifier cette économie atone les mêmes maux, à savoir essentiellement des échanges et investissements structurellement «moroses», qui limitent les gains de productivité et, partant, la hausse des salaires nécessaires à une augmentation durable de la consommation.

Parmi les économies mondiales les plus importantes, l'Asie semble se différencier positivement de ce pessimisme ambiant avec une croissance qui, selon l'OCDE, pourrait en 2017 atteindre 7,6% en Inde et 6,4% en Chine, contre 1,6% dans la zone Euro et 2,3% aux Etats-Unis. Les pays émergents sont d'ailleurs vus par les deux institutions internationales comme le moteur du «léger rebond» attendu pour 2017 et au-delà.

Au niveau des marchés financiers, l'année 2016 aura été en légère progression par rapport à l'année précédente, voyant par exemple l'indice MSCI All Countries World Index (€) ("MSCI AC WI") passer de 8,76% de gains en 2015 à 11,09% en 2016. On note à ce niveau le maintien d'un certain décalage par rapport au niveau atone de l'économie mondiale. Les marchés ont aussi reflété de fortes différences géographiques, comme en atteste notamment la nette amélioration de l'indice MSCI Emerging Markets, qui passe de 5,23% de pertes en 2015 à 14,51% de gains en 2016.

Malgré cet environnement économique déprimé et les incertitudes politiques qui pèsent sur le monde, la Sofina a fait preuve en 2016 de volontarisme. Elle a ainsi effectué un nombre important de nouveaux investissements

dans des géographies variées et selon ses différents styles d'investissement. Elle a également continué à soutenir ses participations et à être un partenaire de confiance supportant leurs projets et investissements, que ce soit de manière capitalistique ou en y apportant son expérience, ses compétences et son réseau de relations. Enfin, elle s'est retirée totalement ou partiellement de certaines participations pour lesquelles la logique de sa présence comme partenaire ne s'imposait plus. L'ensemble de ces activités sont détaillées ci-après.

Évolution des fonds propres et résumé des états financiers

Lors de l'année écoulée, les fonds propres de la Sofina sont passés de €5.208 millions au 31 décembre 2015 à €5.268 millions au 31 décembre 2016, soit respectivement €154,89 et €156,52 par action. Cette évolution représente une progression de +1,05% par rapport à l'exercice précédent, ou de +2,21% en tenant compte du dividende net distribué en 2016. Cette progression, globalement en ligne avec celle des marchés et comparables européens, est cependant inférieure à celle du MSCI AC WI évoqué ci-dessus et considéré comme indicateur principal des performances de la société.

Le bénéfice consolidé s'établit à €267,5 millions, en diminution par rapport aux €307,2 millions de 2015. Un bénéfice de €144 millions est enregistré à fin 2016 dans les comptes sociaux de Sofina SA, contre €115 millions en 2015.

Comme les années précédentes, la Sofina a travaillé en 2016 à la gestion de sa trésorerie, au monitoring de ses coûts et à sa politique de couverture de change. Elle a ainsi notamment renouvelé ou conclu cinq lignes de crédit ou facilités de caisse pour un montant global au niveau du groupe de €420 millions.

Sofina a continué à soutenir ses participations et à être un partenaire de confiance supportant leurs projets et investissements, que ce soit de manière capitalistique ou en y apportant son expérience, ses compétences et son réseau de relations.



Dividende

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2017 d'approuver la distribution d'un dividende brut de €2,56 par action, comparé à un montant de €2,45 par action en 2016. Cette majoration du dividende brut est en ligne avec la politique de distribution appliquée depuis 1956 –année de la constitution de la Sofina actuelle– de proposer un dividende brut en augmentation régulière. L'augmentation du précompte mobilier décidée par le gouvernement belge conduit cependant à un dividende net de €1,79 par action inchangé par rapport à l'an dernier. Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire, le dividende sera payable le jeudi 11 mai 2017.

Actions propres et évolution de l'action Sofina

La Sofina détenait, au 31 décembre 2016, 593.109 actions propres, représentant 1,73% de son capital social. Conformément à sa politique en la matière et sur base des autorisations reçues en Assemblée Générale, elle a continué ses achats opportunistes sur le marché et a réalisé en 2016 deux opérations d'achat portant sur un total de 100.000 actions propres. Elle en avait racheté 242.928 en 2015.

A titre d'information, les cours extrêmes de clôture de l'action Sofina sur Euronext Bruxelles en 2016 ont été de €90 et de €128,45, alors que le cours s'est apprécié sur l'année de quelques 21,23% hors dividende distribué.

Philosophie, thèmes d'investissement et relation avec les sociétés du portefeuille

En 2016, la Sofina a exercé sa mission consistant à être « *le partenaire privilégié des familles et des entrepreneurs grâce à un apport de capital patient, de l'expertise et des conseils couplés à un horizon à long terme* ». Elle a en cela continué à implémenter la stratégie mise en place en 2014 et confirmée au terme d'une revue par le Conseil en 2016. Cette stratégie se déploie au travers de différents styles d'investissements complémentaires et gérés par une équipe d'investissement sous une seule signature adoptée en 2015, « *Purpose and Patience* ».

Elle a poursuivi le déploiement de sa stratégie d'investissement au travers des thématiques de croissance

identifiées en 2014 comme le vieillissement de la population et les soins de santé ainsi que l'éducation et l'e-commerce. Elle a rajouté à ces thèmes, fin 2016, la révolution digitale (robotique, intelligence artificielle,...) ainsi que le bien-être et les modes de vie sains.

La Sofina a continué à soutenir les sociétés du portefeuille au travers de sa présence dans leurs organes de gestion ou par les contacts réguliers qu'elle entretient avec eux et, le cas échéant, de manière capitalistique. Investisseur professionnel à long terme, Sofina met tout en œuvre pour développer son profil de partenaire de confiance pour les sociétés en croissance. Elle veille à ce titre à se rendre disponible pour ces sociétés, à participer aux réflexions stratégiques et à les tenir informées des tendances qu'elle perçoit dans les nombreux conseils et forums où elle assiste.

Elle a aussi organisé à l'attention des Présidents et CEO de ces sociétés un événement en octobre 2016 destiné à favoriser leur rencontre et à discuter de la globalisation et de l'émergence de nouveaux champions globaux dans plusieurs secteurs. Cet événement a été l'occasion pour chacun de se rendre compte de ce qu'apporte la Sofina comme actionnaire, et d'apprécier la communauté de valeurs entre partenaires du groupe.

Activités principales d'investissement en 2016

En ce qui concerne les investissements directs minoritaires à long terme dans des sociétés cotées ou non, l'exercice écoulé a été marqué par des prises de participations importantes dans trois sociétés européennes et une société américaine, actives respectivement dans le secteur de la consommation, de la logistique et de la gestion d'actifs:

- **The Hut Group**, société basée au Royaume-Uni qui effectue principalement du commerce en ligne de compléments alimentaires protéinés (www.myprotein.com) et de produits de beauté (www.lookfantastic.com);
- **vente-privee**, société française gérant le premier site européen de ventes événementielles en ligne ayant racheté Privalia, participation espagnole du portefeuille de Sofina;
- **JF Hillebrand**, société allemande, leader mondial dans le secteur du transport et de la logistique de vins et spiritueux, dont l'actionnaire majoritaire est l'investisseur belge familial Cobepa; et

- **First Eagle**, gestionnaire d'actifs américain dans lequel la Sofina se retrouve aux côtés de Corsair, Blackstone et des familles fondatrices de la société.

Sofina a également renforcé sa présence dans le capital de SES lors de l'augmentation de capital réalisée par cette dernière à l'occasion du rachat d'O3b ainsi que dans GL events suite à un dividende distribué en actions. La valeur de l'ensemble des investissements directs est passée de €2.863 millions au 31 décembre 2015 à €2.984 millions au 31 décembre 2016 dans le bilan consolidé de la Sofina.

Le portefeuille de gestion alternative, qui couvre les souscriptions effectuées dans des fonds de Private Equity, de Venture Capital et de capital de croissance principalement aux Etats-Unis et en Asie, a continué à contribuer positivement aux performances de la Sofina en 2016. Cette performance est portée par un niveau encourageant de distributions, la progression des valorisations et l'évolution favorable du dollar US. Le groupe a souscrit pendant l'année à 32 fonds pour un montant total de €241 millions, contre 34 fonds et €329 millions en 2015. Parmi ceux-ci, citons les premiers engagements auprès de gestionnaires européens de capital à risque, secteur qui montre depuis quelques années une activité encourageante à la fois sur le niveau des rendements et celui du volume de transactions. Le montant global des engagements non appelés à fin 2016 s'élève à €736 millions, contre €698 millions un an plus tôt. La valeur de ces investissements dans le bilan consolidé est passée de €1.393 millions au 31 décembre 2015 à €1.476 millions au 31 décembre 2016.

Enfin, Sofina Croissance n'a pas non plus été en reste sur 2016. Initié il y a un peu plus de trois ans, ce style d'investissement vise des investissements minoritaires en Asie (essentiellement en Inde et en Chine), aux Etats-Unis et plus accessoirement en Europe, réalisés avec des partenaires de confiance (fonds ou sociétés patrimoniales) dans des sociétés non cotées exposées aux économies ou secteurs à forte croissance. La Sofina a procédé à plusieurs acquisitions ou a augmenté sa participation lors de l'année 2016 dans des sociétés basées dans les zones géographiques sur lesquelles elle se concentre, actives dans des secteurs essentiellement liés à l'e-commerce, au vieillissement de la population et à l'éducation on-line.

Les principaux nouveaux investissements sont :

- **ACT**, société indienne, fournisseur de services d'accès internet haute vitesse et de distribution de signal de télévision par câble ;
- **Byju's**, société active dans le secteur de l'éducation en Inde ;
- **DIH**, deuxième acteur sur le marché allemand dans le secteur des soins intensifs hors hôpitaux ;
- **Postmates**, société américaine, active dans le secteur des livraisons de repas et de biens par coursiers ;
- **Carebridge**, projet de développement d'un hôpital (Jiahui International) et d'un réseau de cliniques à Shanghai ;
- **TCNS**, société indienne de confection et distribution de vêtements et d'accessoires féminins en Inde ; et
- **SC China Co-Investment**, véhicule d'investissement dans une société chinoise active dans le domaine de l'information et du divertissement on-line.

La Sofina a aussi renforcé sa participation dans Practo et F&B Asia et soutenu la croissance d'IHS. Les participations de Sofina Croissance représentent un profil de risque et un espoir de rendement plus élevés que ceux rencontrés dans les investissements directs. Les pourcentages de détention se situent entre 1,93% (Flipkart) et 26,78% (DIH) du capital, et les montants investis ne dépassent en général pas €25 millions en mise de fonds initiale. La valeur de ces investissements dans le bilan consolidé est passée de €508 millions au 31 décembre 2015 à €554 millions au 31 décembre 2016 compte tenu des cessions évoquées ci-dessous.

Rotation du portefeuille

Les nombreuses prises de participation réalisées au travers des différents modes d'investissement justifient une accélération des rotations au sein du portefeuille de la Sofina. L'année 2016 aura à ce titre vu se concrétiser certains allègements dans des sociétés cotées (Colruyt, Total, Eurazeo, ...) ainsi que les cessions complètes des participations dans Engie, B&W Group, Touax (finalisée début 2017), Financière Verdi (Ethypharm) et Metalor pour ce qui concerne les investissements directs et O3b (cédée à SES), Privalia (cédée à vente-privée) et Imagine Holdings (Innocean) pour Sofina Croissance.

Sofina a également cédé dans le marché secondaire en 2016 une partie de son portefeuille de participations dans des fonds de Leveraged Buy-Out ("LBO") européens. Cette cession a contribué aux liquidités de

€43,2 millions dégagées par ce pôle à comparer aux €42,9 millions obtenus en 2015. Elle a enfin continué à liquider son portefeuille de hedge funds, qui ne représente plus que quelques €6,5 millions à fin décembre 2016.

Activités depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, la Sofina a poursuivi activement ses activités de recherche de nouvelles opportunités d'investissement ainsi que de soutien aux sociétés et fonds en portefeuille. Dans le portefeuille de gestion alternative, on peut noter la mise en bourse de Snap, société à l'actionariat duquel on trouve Lightspeed Venture Partners, un de nos gestionnaires. Des allègements sélectifs, en ligne avec la politique pratiquée ces dernières années, sont aussi à l'ordre du jour.

Il est prévu de procéder à une fusion par absorption par Sofina de deux de ses filiales détenues à 100% : Rebelco SA et Sidro SA. Ces fusions seront approuvées par les Conseils d'Administration des sociétés parties à la fusion qui se tiendront devant notaire le 4 mai 2017 conformément à la procédure simplifiée reprise aux articles 719 et suivants du Code des sociétés. Les projets de fusion ont été publiés aux Annexes du Moniteur Belge le 15 mars 2017. À la suite des fusions, Rebelco SA et Sidro SA seront dissoutes sans liquidation et l'intégralité de leur patrimoine sera transféré à Sofina. Par ailleurs, conformément aux projets de fusion disponibles sur le site internet de la Sofina, les actes accomplis par Rebelco SA et Sidro SA seront réputés avoir été effectués sur le plan comptable (et sous l'angle des impôts directs) pour le compte de Sofina à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les sociétés membres du consortium actionnaire majoritaire de la Sofina ont notifié le 10 janvier 2017 une nouvelle déclaration de transparence suite à des transferts internes de titres. Ni le pourcentage global de détention, ni l'identité des membres du consortium n'ont changé.

Le 7 mars 2017, Euronext Bruxelles a annoncé la reprise au 20 mars 2017 de l'action Sofina dans l'indice Bel20 qui reprend, moyennant certaines conditions, les 20 sociétés dont la capitalisation boursière flottante est la plus importante de la cote. Cette reprise fait suite à la révision annuelle effectuée par le Comité des indices d'Euronext Bruxelles des sociétés susceptibles mécaniquement de faire partie de cet indice.

Enfin, il n'y a pas eu d'événement depuis la fin de l'exercice précédent susceptible de modifier de manière

significative la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de la société.

Évolutions internes

Les chantiers dédiés aux sujets de la communication, du sourcing, du suivi des dossiers d'investissement et de l'implémentation d'une organisation collaborative ont été poursuivis par le lancement et l'implémentation d'une variété d'initiatives. Parmi celles-ci, on peut notamment citer la réalisation d'une plaquette de présentation, disponible sur le site internet de la société, le renforcement des contacts avec les sociétés du portefeuille au travers d'événements et de communication ciblée, l'intensification des activités de sourcing à l'attention de géographies comme l'Allemagne, l'Italie ou encore l'Espagne, et l'amélioration de la qualité de l'environnement de travail, en particulier au regard de la prévention des risques psychosociaux. De nombreuses initiatives ont ainsi été prises pour assurer que, malgré une charge de travail importante, la Sofina continue d'être un lieu d'épanouissement professionnel : efforts de formation significatifs (environ 170 jours en 2016), réaménagement des bureaux vers plus de convivialité et d'échanges, mise en place d'objectifs collectifs de réduction de l'empreinte environnementale, tables ouvertes, missions de coaching personnalisé, participations collectives à des activités sportives.

A côté de ces chantiers, la société poursuit la réforme de sa structure juridique dans un souci de simplification et de cohérence avec ses styles d'investissement. Enfin, la Sofina a renforcé ses équipes dans chacune des trois implantations que sont la Belgique, le Luxembourg et Singapour par l'arrivée de plusieurs nouveaux collaborateurs tant dans l'équipe d'investissement que dans les équipes Tax and Legal et Corporate. Le groupe a aussi déménagé ses bureaux à Singapour afin de permettre à ses quatre collaborateurs de travailler dans des conditions optimales.

La société n'a pas de succursale ni d'activité de Recherche et Développement.

Attestation des états financiers 2016

Harold Boël, Chief Executive Officer, atteste au nom et pour compte du Conseil d'Administration que, à sa connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle

du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises consolidées globalement ;

- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises consolidées globalement, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nomination et renouvellement de mandat d'administrateurs et du Commissaire

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2017, les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques Emsens et Michel Tilmant arriveront à échéance. Il sera proposé aux actionnaires de reconduire ces mandats. Par ailleurs, il sera proposé aux actionnaires de confirmer la nomination au poste d'administrateur indépendant de Madame Michèle Sioen, cooptée avec effet au 1^{er} décembre 2016 par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 en remplacement de Madame Hanneke Smits. Elle est également membre du Comité d'Audit depuis cette date. Enfin, le Conseil présentera au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination au poste d'administrateur indépendant de Madame Charlotte Strömberg. Les CV de Mesdames Michèle Sioen et Charlotte Strömberg sont disponibles sur le site internet de la société.

La même Assemblée Générale Ordinaire verra à son ordre du jour une proposition relative à la nomination de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Eric Nys, comme Commissaire de la société, en remplacement de Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL représenté par Monsieur Xavier Doyen dont le mandat viendra à échéance à cette même date. Cette proposition du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit fait suite à une procédure de sélection effectuée en 2016.

Les autres éléments d'information requis par le Code des sociétés et le Code belge de gouvernance d'entreprise en matière de gestion et de gouvernance se retrouvent dans la déclaration de gouvernance d'entreprise et dans le Rapport de rémunération décrits plus loin, ces deux rapports faisant partie intégrante du présent rapport.

Le Conseil tient enfin à souligner la qualité du travail fourni par l'ensemble des collaborateurs de la société, notamment dans l'implémentation de la stratégie définie, la poursuite des différents chantiers d'amélioration des process et du business ainsi qu'au vu du nombre d'opportunités d'investissement/désinvestissement réalisées ou analysées. Le Conseil, conscient des efforts, de l'expérience, des compétences et de l'enthousiasme marqué, tient au nom des actionnaires à remercier l'ensemble des équipes pour leur implication permanente.

“

Travailler aux côtés de la Sofina en tant que partenaire et actionnaire signifie l'obsession de l'excellence, un focus sur le talent managérial, une vision long terme basée sur l'innovation, les produits et marchés, un savoir-faire financier de haut niveau, un support efficace durant les périodes difficiles et de l'aide pour un redéploiement constructif. Ceci se matérialise tout particulièrement chez eux comme partenaires actifs et efficaces au sein du Conseil d'administration, du Comité de rémunération et du Comité d'audit. En tant que Président du Conseil, si vous affrontez un réel challenge, vous savez que vous pouvez toujours compter sur eux. En un mot, un véritable partenaire de confiance mais sans compromis.

Pierre Alain De Smedt, alors Président du Conseil d'Administration de Deceuninck, 2015



*Déclaration de gouvernance
d'entreprise*

En matière de gouvernance d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des sociétés ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 (le «Code»), que la société a adopté comme code de référence. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

La société adapte de façon régulière sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ses Règlements d'ordre intérieur du Conseil, du Comité d'Audit, du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations ainsi que son Code de Conduite interne afin d'y intégrer les évolutions législatives, réglementaires, statutaires ou factuelles.

Ces différents documents sont en permanence consultables sur le site internet de la société (<http://www.sofina.be>).

1. Dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise

Conformément au principe «*comply or explain*» retenu par le Code et consacré par l'article 96, §2 du Code des sociétés, les explications relatives à certaines dispositions du Code sont fournies ci-dessous. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux articles du Code.

• La Structure de Gouvernance

Le Management Exécutif vise l'Administrateur Exécutif et les «Autres Dirigeants», dont cette qualité leur a été reconnue à partir du 1^{er} janvier 2011. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen Abus de Marché (Market Abuse Regulation - MAR) le 3 juillet 2016, ces dirigeants ont également la qualification de «*Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes - PERD*». Aucun formalisme particulier ne caractérise le fonctionnement du Management Exécutif et la prise de décisions incombe au Chief Executive Officer, qui en assume la responsabilité (1.4, 6.1, 9.1/1). Les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes font l'objet d'un dialogue approfondi et constant entre le Président et le Chief Executive Officer. Le Conseil n'a pas jugé utile d'effectuer une répartition rigoureuse et mise par écrit des prérogatives respectives de chacun, estimant qu'un mode de fonctionnement souple était préférable en la matière (1.5, 6.6).

• Le Conseil d'Administration

En 2016, le Conseil d'Administration comptait deux femmes. Hanneke Smits qui a donné sa démission le 2 novembre 2016 a été remplacée par Michèle Sioen le

1^{er} décembre 2016. La société entend augmenter progressivement la diversité des genres au sein du Conseil comme en témoigne la proposition d'engager une administratrice supplémentaire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2017 (2.1). La société a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des Administrateurs aux séances du Conseil. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres (2.8).

• Les Administrateurs

Le Code recommande que chaque Administrateur non Exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre au plus près, notamment par une présence à leur Conseil d'Administration, rend l'application d'une telle limite peu souhaitable (4.5).

La formation et l'évaluation des Administrateurs s'opèrent essentiellement au travers des contacts qu'ils entretiennent régulièrement avec le Président du Conseil et à l'occasion des demandes qu'ils peuvent adresser au General Counsel ou au Chief Executive Officer. L'activité très diversifiée d'une société holding, le professionnalisme et l'expérience des membres du Conseil justifient qu'il en soit ainsi. Le Conseil a entamé une première auto-évaluation en décembre 2015 au moyen d'un formulaire rempli par chacun et dont les résultats ont été analysés par le Comité des Nominations et partagés avec le Conseil en 2016 (4.8, 4.11).

Le Conseil estime qu'une réunion annuelle des Administrateurs non Exécutifs destinée à évaluer leur interaction avec le Chief Executive Officer ne paraît pas utile, compte tenu de leurs contacts fréquents et des rapports du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations qui lui sont faits. Lorsque le Conseil est amené à délibérer sur des questions impliquant de façon spécifique le Chief Executive Officer, ce dernier est invité à quitter la séance. En 2016, la société a en outre appliqué l'article 523 du Code des sociétés au sujet du « Long Term Incentive Plan - LTIP » mis en place en son sein (4.12).

• Les Comités spécialisés

Le Code requiert que le Comité d'Audit se réunisse au moins quatre fois par an. Le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit de la société précise que celui-ci se réunit trois fois, dont une fois en présence du Group Business

Controllier chargé de coordonner la fonction d'audit interne. Ce rythme de réunions satisfait à ce jour la société, les membres du Comité d'Audit et l'ensemble de ses interlocuteurs naturels. En 2016, le Comité s'est réuni à quatre reprises (5.2/28).

Vu la taille de la société, le nombre réduit de son personnel et le dialogue constant entre tous les membres de celui-ci, le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par lequel le personnel de la société peut faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles dans l'élaboration de l'information financière. La société juge en outre que les contrôles mis en place lors de cette élaboration (respect strict des règles comptables, audit interne, audit externe, Group Business Controller, revue de la compliance, etc.) sont de nature à protéger la société de telles irrégularités (5.2/16).

Le Commissaire ne fournissant pas de services additionnels notables, il a été décidé de ne pas formaliser de politique à ce sujet (5.2/24). Lorsqu'il a rendu dans le passé un rapport sur un dividende intérimaire d'une filiale ou sur la dématérialisation légale des titres, ou que des membres de son réseau ont été appelés à prêter des services additionnels à l'étranger, il en a été fait rapport au Comité d'Audit et au Conseil.

Contrairement à ce que requiert le Code en termes de nombre d'administrateurs (non Exécutifs) indépendants membres du Comité des Nominations, ils ne sont pas majoritaires au sein de la Sofina. Celle-ci s'en tient aux prescrits légaux, qui n'exigent une telle majorité que pour le Comité des Rémunérations. Le Comité des Nominations est, aux yeux de la Sofina, l'agora type où l'actionnaire familial entend être représenté et où l'expérience d'administrateurs ayant plus de trois mandats ou douze ans d'ancienneté autour de la table est susceptible d'avoir une valeur ajoutée importante en ligne avec la politique à long terme de la société (5.3/1).

2. Politique en matière de contrôle interne et de gestion des risques

2.1. ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La société publie son information financière traditionnellement au travers des rapports financiers annuels et semestriels. Ceux-ci sont établis par le département comptable, revus par le Comité Exécutif, puis présentés au Conseil d'Administration par le Chief Executive Officer, après analyse et sur recommandation du Comité d'Audit.

Ces rapports sont également soumis à une procédure de contrôle interne et font ensuite l'objet d'un examen par le Commissaire. Ce dernier se réfère à ses usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de sa tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des IFRS, les opérations significatives de la période, la consolidation, etc. Elles sont effectuées notamment en s'inspirant du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au processus de reporting financier et revu par un consultant externe dans le cadre du plan annuel d'audit interne. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation ad hoc.

2.2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

Sur le plan de la gestion des risques financiers, autrement qualifiés par la loi de «risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie», la Sofina a toujours adopté une politique à long terme. Elle ne recourt que de façon sélective et ciblée à des opérations de couverture de change ou de cours de bourse.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêts. Pour ce qui est de ses investissements et obligations libellés en devises, la Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'euro.

En ce qui concerne la gestion des risques en terme général, la société a mis en place une politique qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la société et celle de son action en bourse.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, ainsi que la manière dont cette politique est contrôlée en interne.

La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité de holding

financière de la Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des sociétés belges, européennes ou encore mondiales, actives dans des secteurs variés. Ces sociétés ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. Par ailleurs, la politique de la Sofina prend également en compte la taille réduite de la société, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel.

Le Comité d'Audit établit chaque année le programme d'audit interne pour l'année à venir, sur recommandation du Group Business Controller. Ce plan vise à couvrir, outre l'établissement de l'information financière qui fait l'objet d'un audit interne annuel par des consultants externes spécialisés, des sujets spécifiques. On retrouve parmi ceux-ci par exemple la compliance juridique ou, en 2015 et 2016, le régime des pensions et la sécurité informatique.

La politique d'investissement veille à maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau du Private Equity, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur base d'une sélection rigoureuse des équipes de gestion, alors que le pôle « Sofina Croissance » repose en grande partie sur le principe du co-investissement aux côtés d'investisseurs professionnels de confiance bien connus du groupe Sofina et investis dans les sociétés cibles.

3. Structure de l'actionariat

La dernière déclaration de franchissement de seuil notifiée par Union Financière Boël SA, Henex SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date du 10 janvier 2017 et a été effectuée dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence.

Il résulte de cette déclaration que ces actionnaires, ainsi que Sofina elle-même, détenaient des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes :

Les mêmes parties avaient déclaré en 2013 un franchissement de seuil passif, consécutif à la constatation de l'existence d'un consortium entre Société de Participations Industrielles SA, Union Financière Boël SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, à partir du 1^{er} juillet 2013.

Suite à ce franchissement de seuil, les sociétés consortiales ont signalé disposer d'un contrôle de droit sur Sofina (plus de 50% des titres conférant le droit de vote).

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles SA, ni sur l'Union Financière Boël SA, ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre SA, Henex SA, contrôlée par Union Financière Boël SA, détient 16,76% de Sofina.

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts ne contiennent par ailleurs ni catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans les chartes internes publiées et la société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) d'une clause contenue dans les nouveaux plans d'intéressement à destination des membres du Comité Exécutif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et (ii) des clauses contenues dans les conventions de crédit suivantes: la Convention de Crédit Roll-Over d'un montant de € 80 millions du 12 octobre 2016 entre ING Belgique SA et Sofina, les Conventions de Crédit Revolving d'un montant de €90 millions et de €50 millions du 15 décembre 2016 entre BNP Paribas Fortis SA et Sofina et le Contrat de Facilité de Caisse d'un montant de €100 millions du 22 novembre 2016 entre Banque du Luxembourg SA et Sofina. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 4 mai 2017. L'article

Union Financière Boël SA :	1.800.866	5,26%
Société de Participations Industrielles SA :	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA :	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total :</i>	<i>12.823.154</i>	<i>37,44%</i>
Henex SA :	5.740.000	16,76%
Sofina SA :	593.109	1,73%
TOTAL :	19.156.263	55,93%

524 du Code des sociétés n'a pas trouvé à s'appliquer en 2016. La Sofina détenait 593.109 actions propres au 31 décembre 2016 représentant 1,73% de son capital social.

4. Article 523 du Code des sociétés

L'article 523 du Code des sociétés a trouvé à s'appliquer en 2016, selon l'interprétation faite par la Sofina. Le procès-verbal de la réunion tenue le 5 septembre 2016 à 16h15 en l'absence du CEO, est ici intégralement repris:

Présents :

*Sir David Verey, Président,
M. Dominique Lancksweert, Vice-président,
M. Nicolas Boël, Administrateur,
M. Jacques Emsens, Administrateur,
M. Laurent de Meeûs d'Argenteuil, Administrateur,
M. Robert Peugeot, Administrateur,
Mme. Hélène Ploix, Administrateur,
M. Analjit Singh, Administrateur,
Mme Hanneke Smits, Administrateur,
M. Michel Tilmant, Administrateur,
M. Guy Verhofstadt, Administrateur,*

Assiste :

M. Wauthier de Bassompierre, Membre du Comité Exécutif - Secrétaire du Conseil

Ouverture de séance

La séance est ouverte à 16.15 heures, sous la Présidence de Sir David Verey. Le CEO Harold Boël n'assiste pas à la réunion, ayant déclaré un conflit d'intérêt au sens de l'article 523 du Code des Sociétés.

Le CEO a estimé qu'au regard de l'article 523 du Code des sociétés et dès lors que la présente décision aura un impact sur sa rémunération variable dans les années à venir, il avait un conflit d'intérêt au sens de cet article. Il ne participe donc pas à la discussion ni à la décision sur le sujet. Le Commissaire remettra un rapport sur ce conflit d'intérêt lors de sa revue des comptes annuels 2016, et le présent procès-verbal sera joint au rapport de gestion du Conseil sur les mêmes comptes, conformément au prescrit légal.

Long Term Incentive Plan («LTIP»)

Le Président du Comité des Rémunérations rappelle les travaux menés depuis plusieurs mois pour mettre au point un nouveau plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité Exécutif de la Sofina.

Sur la base des présentations effectuées, les avocats de la société ont préparé un projet de «terms & conditions» des Performance Share Units à émettre en faveur des bénéficiaires. Le Comité des Rémunérations recommande au Conseil d'approuver le nouveau LTIP tel qu'il lui a été présenté et qui a fait l'objet de documentation contractuelle.

Le LTIP vise en effet à renforcer l'alignement d'une partie de la rémunération des membres du Comité Exécutif avec les intérêts des actionnaires. L'attribution effective (vesting) des Performance Share Units sera soumise à un test de performance sur une période de quatre ans, basé sur l'évolution de la net asset value par action de Sofina comparée à un index de référence. Le LTIP aura dès lors des conséquences positives pour la société, notamment sur le plan patrimonial.

La précédente formule de calcul de la rémunération variable se basait principalement sur l'évolution du résultat net du groupe, pondérée par l'évolution des fonds propres de la Sofina.

Le nouveau plan implique que, si l'évolution de la net asset value par action de Sofina est inférieure à celle de l'indice de référence, la rémunération variable sera nulle. Par contre, en cas de surperformance par rapport à l'indice, un montant pouvant aller jusqu'à 5% de cette surperformance sera alloué à l'équipe de management. Ce plafond de 5% sera atteint en cas de surperformance de 4% au-dessus de l'indice. En ce qui concerne la quote-part du CEO dans le nouveau plan, celle-ci sera égale à 11,25% du LTIP.

Le Comité des Rémunérations préparera à l'attention de l'Assemblée Générale de mai 2017 une présentation des principes et de la mécanique de ce nouveau plan, qui sera soumise au préalable au Conseil. Le Rapport de rémunération décrira également les principales caractéristiques du LTIP. Le LTIP sera soumis à l'approbation de l'Assemblée précitée, pour autant que de besoin, (i) en ce qui concerne les critères prédéterminés de performance sur quatre années dont certaines en cours et (ii) un vesting accéléré en cas de changement de contrôle.

Le Conseil approuve les plans LTIP 2014-2017, 2015-2018 et 2016-2019, sous la réserve d'une approbation ultérieure de l'Assemblée Générale. La séance est levée à 16.30 heures.

Cette réunion concernait le remplacement de l'actuelle rémunération variable par le LTIP décrit ci-dessus.

5. Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et des différents Comités depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2016

Le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit :

Sir David Verey CBE (Président)
Dominique Lancksweert (Vice-Président)
Harold Boël (Chief Executive Officer)
Nicolas Boël
Jacques Emsens
Laurent de Meeûs d'Argenteuil
Robert Peugeot*
Hélène Ploix*
Analjit Singh*
Michèle Sioen*⁽¹⁾
Hanneke Smits*⁽²⁾
Michel Tilmant*
Guy Verhofstadt*

Le Comité des Rémunérations est composé comme suit :

Robert Peugeot* (Président)
Nicolas Boël
Michel Tilmant*

Le Comité des Nominations est composé comme suit :

Robert Peugeot* (Président)
Nicolas Boël
Dominique Lancksweert
Michel Tilmant*
Sir David Verey CBE

Le Comité d'Audit est composé comme suit :

Hélène Ploix* (Présidente)
Jacques Emsens
Michèle Sioen*⁽¹⁾
Hanneke Smits*⁽²⁾
Guy Verhofstadt*

Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de référence de la société, soit ont été Administrateurs durant plus de trois mandats ou douze années.

Le Conseil d'Administration s'est formellement réuni à quatre reprises en 2016, avec un taux de participation moyen de 96%, comparable à celui des années précédentes. Des réunions téléphoniques ad hoc ont en

outre à nouveau été organisées de façon ponctuelle au cours de l'année, afin de permettre aux Administrateurs de participer à des discussions sur des opportunités d'investissement spécifiques.

Le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations se sont respectivement réunis à quatre, trois et trois occasions⁽³⁾, avec un taux respectif de participation de 87%, 100% et 100%. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectif.

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités internes et celles, légales, relatives à l'approbation des comptes annuels et semestriels, le Conseil d'Administration décide de l'affectation des résultats, des mesures de flexibilité financière, de la publication des informations financières, de la stratégie, de la politique d'investissement et des matières liées aux investissements/désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a définie. Il prend également des décisions relatives aux nominations et ressources humaines, à l'activité philanthropique menée par la société ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, infrastructure, fiscalité, structure juridique du groupe Sofina, etc.).

En ce qui concerne le Comité d'Audit, il a traité en 2016 des questions diverses et variées liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, aux exercices de valorisation du portefeuille et aux dépréciations durables, à l'établissement de l'information financière et des rapports de gestion, aux missions d'audit interne menées par des consultants externes sur l'application du référentiel COSO et sur la sécurité informatique, aux litiges fiscaux en France concernant des prélèvements de retenue à la source, à la structure juridique du groupe Sofina et à l'implémentation de la nouvelle règle comptable IFRS 9 sur les instruments financiers. Il s'est pour cela notamment appuyé sur les travaux du Group Business Controller responsable par ailleurs de la coordination de la fonction d'audit interne, des consultants externes mandatés pour les missions d'audit et du Commissaire. Les membres du Comité d'Audit ont rendu compte en mars 2016 des conclusions de l'auto-évaluation de leur travail, jugées entièrement satisfaisantes par le Conseil. Le Comité d'Audit a mis en place en 2016 une procédure informelle de sélection du prochain Commissaire qui a débouché, au terme d'un après-midi d'audition de trois candidats présélectionnés par

* Administrateurs indépendants. (1) À partir du 1^{er} décembre 2016. (2) Jusqu'au 2 novembre 2016. (3) Les Comités des Rémunérations et des Nominations a été divisé en deux comités distincts en date du 5 septembre 2016. Les réunions du 5 septembre et du 24 novembre 2016 se sont tenues de façon séparée.

le management, dont le Commissaire actuel, à la recommandation qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de nommer à ce poste Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Eric Nys.

Pour ce qui est de sa composition, et conformément aux prescrits tant de l'article 526*bis* du Code des sociétés que du Code, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont non Exécutifs et la majorité d'entre eux sont des Administrateurs indépendants : Mesdames Hélène Ploix, sa Présidente, et Hanneke Smits (remplacée à partir du 1^{er} décembre 2016 par Madame Michèle Sioen) ainsi que Monsieur Guy Verhofstadt. Dans son ensemble, le Comité d'Audit dispose des compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS, et ce de par la longue expérience de certains de ses membres notamment au sein de grandes entreprises financières et industrielles.

Le Comité des Rémunérations s'est penché sur les questions habituelles ayant trait à l'établissement de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise et du Rapport de rémunération, à la rémunération fixe et variable du Chief Executive Officer, à la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif, à leur rémunération fixe et variable ainsi qu'à l'intéressement à long terme des membres du Comité Exécutif et du management sous forme d'options sur actions Sofina. Il a consacré une importante partie de ses travaux à l'établissement du LTIP remplaçant la rémunération variable en place, tel que décrit dans le Rapport de rémunération. Le Comité a aussi entamé une réflexion sur l'évolution des plans de pension en place au niveau du groupe.

Le Comité des Rémunérations est composé depuis le mois de septembre 2016 de trois Administrateurs non Exécutifs, Messieurs Robert Peugeot, Michel Tilmant et Nicolas Boël. Le premier assure la présidence du Comité et la majorité d'entre eux sont indépendants. Jusqu'au mois de mai 2016, le Comité des Rémunérations était composé de la même manière que le Comité des Nominations, et comptait alors une majorité de trois Administrateurs indépendants.

Le Comité des Nominations s'est plus spécialement penché sur les questions relatives à l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'à la composition et au renouvellement de celui-ci et de ses Comités internes. Il a été tenu informé des perspectives d'évolution du personnel de cadre. Il est séparé du Comité des Rémunérations depuis le 5 septembre 2016.

Le Comité des Nominations compte cinq Administrateurs non Exécutifs dont deux indépendants au 31 décembre 2016 : Messieurs Robert Peugeot et Michel Tilmant. Robert Peugeot en assure la présidence.

Chacun de ces trois Comités s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites de la charte interne régissant ses missions et fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils se sont en partie fait aider par des consultants extérieurs dans l'exécution de leurs tâches.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus informels d'évaluation du Conseil d'Administration, des Administrateurs, du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. De même, périodiquement ou en cas de réélection, une évaluation de la contribution et de l'efficacité de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination des Administrateurs :

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins et les activités actuels et futurs de la société ;
- la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ;
- l'intérêt pour la société et son développement.

L'auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration entamée en 2015 a fait l'objet d'une analyse par le Comité des Nominations et des mesures ont été prises pour tenir compte des remarques formulées par les Administrateurs et améliorer le fonctionnement du Conseil, notamment sur les points principaux suivants : partage avec le Conseil de l'évaluation formelle des performances du Chief Executive Officer, introduction des nouveaux Administrateurs et appréciation des performances individuelles lors des renouvellements de mandat au sein du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Management Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation

de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques. Les travaux sur la stratégie avaient exceptionnellement été répartis sur trois réunions du Conseil d'Administration en 2014. Ils ont fait l'objet d'une révision en 2015 et ont été repris en profondeur en 2016 au travers de deux réunions du Conseil d'Administration. Les conclusions des travaux menés en 2016 consistent à confirmer le plan mis en place deux ans plus tôt, tout en réajustant certains paramètres tels la révision à la hausse du montant maximum des engagements pris vis-à-vis des fonds de Private Equity ou le montant cumulé engagé dans le pôle d'investissement de la société dédié aux sociétés à forte croissance, le suivi et l'évaluation des sociétés du portefeuille, l'application stricte des critères d'investissement, l'extension des thèmes d'investissement et le renforcement des équipes.

Il convient de rappeler que la société a mis en place un Code de Conduite qui s'applique à tous les

Administrateurs ainsi qu'à tout le personnel de la Sofina. Il décrit notamment les règles applicables aux délits d'intériorité, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, ainsi que les sanctions y relatives. Par ailleurs, y sont reprises les mesures préventives adoptées par la société dans ce cadre ainsi que les règles applicables aux transactions des dirigeants. La mise en œuvre de cette politique a été auditée en 2013 par un consultant externe et est supervisée par le Comité d'Audit. Elle fait l'objet de présentations internes régulières et chacun est amené à confirmer formellement sur base annuelle la bonne compréhension et le respect de ces principes. L'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du Règlement européen Abus de Marché (Market Abuse Regulation – MAR) a été l'occasion de procéder à une mise à jour du Code de Conduite et à un rappel de la réglementation applicable.

A grayscale photograph of several classical marble columns with fluted shafts and decorative capitals, serving as a background for the title.

10

*Rapport
de rémunération*

1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération des Administrateurs non Exécutifs et de fixation de la rémunération individuelle du Management Exécutif⁽¹⁾

La politique de rémunération suivie par la société est exposée au chapitre 4 de sa Charte de Gouvernance d'entreprise consultable sur le site internet de Sofina. Elle est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations, qui la prépare et la revoit régulièrement avec, le cas échéant, l'aide d'un expert externe spécialisé.

Elle peut se résumer comme suit :

- **Pour les Administrateurs non Exécutifs**

Les statuts de Sofina déterminent une enveloppe globale de tantièmes au Conseil d'Administration prélevés sur le montant des bénéfices annuels de la société à distribuer sous forme de dividendes et fixée depuis 2011 à 3% du montant net total de ses dividendes. Le Conseil décide de la répartition entre ses membres, en ce compris la rémunération des Comités du Conseil et les Administrateurs honoraires, selon un règlement particulier arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Ce dernier s'appuie sur les connaissances et l'expérience de ses membres, tant en Belgique que sur un plan international, pour examiner chaque année la pertinence du règlement en vigueur. Il peut, s'il le souhaite, faire appel aux services d'un consultant externe spécialisé pour l'aider dans sa réflexion. Le Comité des Rémunérations est attentif à maintenir un niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs suffisamment attractif pour intéresser des candidats de valeur, au niveau international. Les nominations de nouveaux administrateurs ces dernières années ont été l'occasion de tester tant la pertinence du règlement que le niveau des rémunérations proposées.

- **Pour le Chief Executive Officer**

La rémunération du Chief Executive Officer est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations qui peut s'appuyer, lorsqu'il le demande, sur les recommandations formulées par un consultant spécialisé. La politique et le niveau des rémunérations sont périodiquement revus.

Chaque année, le Chief Executive Officer propose au Comité des Rémunérations une série d'objectifs pour l'exercice en cours et fait rapport sur les résultats qu'il estime avoir obtenu au regard des objectifs présentés pour l'exercice écoulé. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Comité et l'intéressé. Ils portent généralement sur plusieurs années. Il peut s'agir ainsi d'une revue ou de l'implémentation de la stratégie, de la réorientation d'une partie du portefeuille de participations, de la prise en considération de nouveaux marchés, secteurs et/ou géographies, de la mise en place de procédures améliorées pour la sélection des dossiers d'investissements ou leur suivi, d'améliorations opérationnelles voire encore de processus plus performants des mécanismes de contrôle et de gestion des risques, etc.

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme du Chief Executive Officer. Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est stable d'un exercice à l'autre.

- **Pour les « Autres Dirigeants »**

Le Comité des Rémunérations examine la rémunération des «Autres Dirigeants» sous une double approche :

- la mesure des prestations de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice (critères d'évaluation, objectifs, rencontre des objectifs). Les mécanismes de calcul, mis en place avec l'aide d'un consultant spécialisé, sont structurellement identiques à ceux appliqués pour le Chief Executive Officer et développés ci-dessous ;
- l'adaptation des rémunérations en fonction du résultat de ces mesures et en fonction des études salariales fournies à intervalles réguliers par le consultant spécialisé. Une telle étude avait été réalisée en 2014 pour l'ensemble des cadres et les membres du Comité Exécutif et sera à nouveau effectuée en 2017.

2. Déclaration sur la politique de rémunération adoptée en 2016 et sur les critères des prestations appréciées au regard des objectifs pour ce qui concerne le Management Exécutif

- **Pour les Administrateurs non Exécutifs**

Statutairement, les Administrateurs bénéficient de tantièmes correspondant à 3% des dividendes nets

(1) Le Management Exécutif se compose du Chief Executive Officer et des «Autres Dirigeants» qui, ensemble, forment le Comité Exécutif.

attribués. On en déduit au préalable les jetons de présence alloués aux membres des Comités spécialisés du Conseil.

Les Administrateurs non Exécutifs, à l'exception du Président depuis l'Assemblée du 2 mai 2014, ne perçoivent aucune autre rémunération mais peuvent être défrayés des débours occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil d'Administration. Le Président reçoit un double tantième et le Vice-président perçoit un tantième et demi.

- **Pour le Chief Executive Officer**

La rémunération du Chief Executive Officer comporte trois parties : une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

Le Chief Executive Officer ne perçoit pas de tantième au titre de son mandat d'Administrateur chez Sofina.

La partie variable de la rémunération est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à 150% de la partie fixe. Elle est fonction de trois critères: l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations de la contribution du Chief Executive Officer au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs individuels et collectifs définis annuellement.

La société ayant toujours privilégié une politique de long terme, les critères de performance retenus se réfèrent depuis de nombreuses années à la prise en considération systématique des trois exercices sociaux précédents pour ce qui concerne le premier critère ci-dessus et des précédents quatre exercices sociaux pour ce qui concerne le deuxième critère. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société durant ces années.

Ces critères de performance sont examinés chaque année par le Comité des Rémunérations, au regard des objectifs qui avaient été définis pour l'exercice clôturé. Le Chief Executive Officer fait rapport sur les résultats qu'il estime avoir obtenus au regard de ces derniers, à partir d'une note écrite défendue oralement. Le Comité délibère ensuite sans lui.

Le Chief Executive Officer reçoit également sur une base annuelle l'offre de souscrire, sauf circonstance exceptionnelle, un nombre stable d'options sur actions Sofina décidé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations qui précède le premier Conseil d'Administration de l'année.

- **Pour les «Autres Dirigeants»**

La rémunération des «Autres Dirigeants» comporte, comme celle du Chief Executive Officer, trois parties: une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

La partie variable de la rémunération est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à un pourcentage de la partie fixe dépendant du niveau de séniorité de l'intéressé et allant de 75% à 100%.

Elle est fonction de trois critères: l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations, sur recommandation du Chief Executive Officer, de l'action des «Autres Dirigeants» au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs globaux définis annuellement.

Comme pour le Chief Executive Officer, les critères de performance retenus se réfèrent, depuis plusieurs années, à la prise en considération systématique des exercices sociaux précédents. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société durant ces années.

Chaque année, les «Autres Dirigeants» décident en début d'année avec le Chief Executive Officer d'une série d'objectifs pour l'exercice en cours et font rapport en fin d'année sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard de ceux-ci. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Chief Executive Officer et les intéressés. Ils portent généralement sur plusieurs années et dépendent en partie de la fonction exercée. Lors d'un entretien tenu en fin d'année avec le Chief Executive Officer, les «Autres Dirigeants» défendent la réalisation de ces objectifs, qui permettra alors au premier de présenter au Comité des Rémunérations sa recommandation en termes d'appréciation des prestations des «Autres Dirigeants».

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme des «Autres Dirigeants». Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est relativement stable d'un exercice à l'autre. Elles sont offertes par le dernier Conseil d'Administration de l'année, sur recommandation du Comité des Rémunérations statuant sur proposition du Chief Executive Officer.

En 2016, les «Autres Dirigeants» ont en outre bénéficié d'une prime brute de €1.200 payée à l'ensemble des membres du personnel suite à la réalisation de l'objectif fixé à tous dans le cadre du bonus collectif mis en place en application des conventions collectives 90 et 90 bis.

Il n'y a pas eu de modification importante de ces politiques de rémunération en 2016 par rapport aux exercices antérieurs.

3. Remplacement de la rémunération variable par un « Long Term Incentive Plan » (LTIP) à partir de 2017 et révision en cours des plans de pension

Le Conseil a approuvé en 2016, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le remplacement de l'actuel système de rémunération variable par un LTIP en vue d'un meilleur alignement des intérêts entre le management et les actionnaires de la société et d'une meilleure cohérence avec la stratégie suivie par la société. Ce LTIP, qui ne s'applique pas encore à l'année 2016 et sera dès lors décrit plus amplement dans le Rapport de rémunération 2017, concerne actuellement uniquement les membres du Comité Exécutif. Il sera prochainement élargi, partiellement ou totalement, à l'ensemble du management moyennant quelques adaptations liées à la séniorité. Ceci sera également détaillé dans le Rapport de rémunération 2017.

Le LTIP prévoit que les membres du Comité Exécutif se verront attribuer, sur base annuelle des «Performance Share Units» (PSU) dont l'acquisition définitive (vesting) ne sera octroyée qu'à l'expiration d'une période de blocage de 4 ans en fonction des résultats d'un test de performance courant cette période.

Ce test de performance est la surperformance sur une période de 4 années de la valeur d'actif net par action de la société (dividendes réinvestis) («NAVPS») vis-à-vis de l'indice MSCI AC WI en euros⁽²⁾. En cas de validation du test de performance et après une période de blocage de 4 ans, les PSU donneront droit au paiement d'un montant

en espèces égal à la valeur d'actif net d'un certain nombre d'actions sous-jacentes (incluant les dividendes payés pour ces actions pendant ladite période).

L'acquisition définitive des PSU sera déterminée comme suit en fin de période de référence de 4 ans :

- si la performance de la NAVPS dépasse la performance du MSCI AC WI de 4%, le nombre maximum de PSU sera définitivement acquis;
- si la performance de la NAVPS sur la période est égale à la performance du MSCI AC WI (c'est-à-dire pas de surperformance), l'attribution définitive de PSU sera partielle et le montant attribué sera égal à ~20% du nombre maximum de PSU ;
- il n'y a pas d'acquisition définitive de PSU en cas de sous-performance de la NAVPS par rapport au MSCI AC WI ; et
- si la surperformance annualisée de la NAVPS sur une période de 4 années est comprise entre 0% et 4%, le pourcentage de PSU définitivement acquis variera de façon linéaire entre 20% et le nombre maximum des PSU.

Les premières attributions de PSU ont eu lieu en octobre 2016, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale. Elles ont été réparties en 3 tranches, avec des périodes de validation courant respectivement du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 et du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Le LTIP impliquera que, si l'évolution des fonds propres par action de Sofina, dividendes réinvestis, est inférieure à celle de l'indice de référence, la rémunération variable des membres du Comité Exécutif sera nulle. Par contre, en cas de surperformance par rapport à l'indice, un montant pouvant aller jusqu'à 5% de la valeur créée au-delà de la performance indicielle leur sera alloué. Ce plafond de 5% sera atteint en cas de surperformance de 4% au-dessus de l'indice. En ce qui concerne la quote-part du Chief Executive Officer dans le nouveau plan, celle-ci sera égale à 11,25% du LTIP.

Les principes et la mécanique de ce nouveau plan seront présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2017. Il sera proposé à celle-ci d'approuver le LTIP conformément à l'article 520^{ter} al. 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les critères prédéterminés de performance sur 4 années dont certaines en cours et à l'article 556 du Code des sociétés en raison de l'attribution définitive des PSU en cas de changement de contrôle de la société.

(2) MSCI AC World NETR EUR Index - NDEEWNR Index.

4. Rémunération et autres avantages accordés directement ou indirectement par la Sofina et ses filiales aux Administrateurs de la société en leur qualité de membre du Conseil en 2016

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, calculés en application des points 1. et 2. ci-dessus, représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Elles sont attribuées au cours de l'exercice proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant l'exercice social précédent et à sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à l'exception pour les Administrateurs venant de l'étranger qui le demandent, du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions des Conseils et Comités. Les Administrateurs non Exécutifs ne reçoivent pas d'autre rémunération que les tantièmes, à l'exception depuis le 2 mai 2014 du Président, ni aucune option sur actions.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 28 novembre 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, d'octroyer une rémunération annuelle fixe au Président de €150.000.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont fixés par séance à €3.500 pour les présidents et €2.500 pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les Administrateurs.

Noms	Total en €
Harold Boël	-
Nicolas Boël	141.775,94
Jacques Emsens	136.775,94
Dominique Lanckswert	201.413,91
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	129.275,94
Robert Peugeot	146.775,94
Hélène Ploix	143.275,94
Analjit Singh	129.275,94
Michèle Sioen ⁽³⁾	10.949,60
Hanneke Smits ⁽⁴⁾	115.583,18
Michel Tilmant	141.775,94
Sir David Verey CBE ⁽⁵⁾	266.051,86
Guy Verhofstadt	136.775,94
TOTAL :	1.699.706,06

5. Rémunération de l'Administrateur Exécutif en 2016

Il n'existe pas au sein de la Sofina de «représentant principal» d'une quelconque catégorie dans le

Management Exécutif. En 2016, le seul Administrateur Exécutif était Harold Boël, Chief Executive Officer. Il a le statut social d'indépendant.

La rémunération individuelle de l'Administrateur Exécutif pour les prestations de l'exercice 2016 se présente comme suit:

Montants (en € milliers)	Harold Boël	
	2016	2015
Rémunération brute fixe	532	522
Rémunération brute variable	805	791
Assurance groupe	104	100
Avantages en nature	5	5

Les assurances groupe en vigueur dans la société, du type «but à atteindre» et «contributions définies», sont les mêmes pour l'ensemble du Management Exécutif.

Les avantages en nature représentent les avantages liés aux voitures de société et aux aspects mobilité, ainsi que les interventions dans les frais de communication.

Il n'y a pas eu de modification particulière de ces rémunérations en 2016 par rapport à l'exercice précédent.

6. Rémunération des membres du Management Exécutif

Le montant global de la rémunération et des autres avantages accordés en 2016, directement ou indirectement, par la Sofina ou ses filiales, aux sept membres du Comité Exécutif⁽⁶⁾, peut être ventilé comme suit :

Montants (en € milliers)	Management Exécutif	
	2016 ⁽⁷⁾	2015 ⁽⁸⁾
Rémunération brute fixe	2.517	2.507
Rémunération brute variable ⁽⁹⁾	2.223	2.220
Assurance groupe	645	641
Avantages en nature	35	33

La rémunération inclut tous les montants perçus dans les filiales consolidées.

Les autres avantages en nature représentent les avantages liés principalement aux voitures de société et aux aspects mobilité ainsi que les interventions dans les frais de communication.

Les assurances groupe en vigueur dans la société, du type «but à atteindre» et «contributions définies», sont les mêmes pour l'ensemble du Management Exécutif.

(3) Depuis le 1^{er} décembre 2016. (4) Jusqu'au 2 novembre 2016. (5) En ce non compris sa rémunération fixe annuelle. (6) Marc Speeckaert a été admis à la pension le 1^{er} juin 2016, date à laquelle il ne faisait plus partie de la société et de son Comité Exécutif. Ledit Comité ne compte depuis lors que six membres. (7) Marc Speeckaert a quitté le Comité Exécutif le 31 mai 2016. (8) Edward Koopman a rejoint le Comité Exécutif le 1^{er} avril 2015. Il bénéficie depuis cette date d'un logement de fonction à Bruxelles, étant résident anglais. (9) En ce compris le pécule de vacances sur la rémunération variable.

7. Nombre et caractéristiques clés des actions, options sur actions ou autres droits d'acquies, accordés, attribués, exercés ou venus à échéance au cours de l'exercice social 2016 pour le Management Exécutif

Aucun Manager Exécutif ne s'est vu attribuer d'actions ou de droits d'en acquies, autres que des options sur titres offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a attribué au cours de l'année 2016, 67.500 options sur actions Sofina aux membres du Management Exécutif.

Le prix d'exercice correspond au plus bas de la moyenne des cours de clôture des 30 jours précédant l'offre ou celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999.

Les exercices d'options ont fait l'objet de déclarations par les intéressés auprès de la FSMA, en

application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants. Le format de ces déclarations a été adapté suite à l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du Règlement européen Abus de Marché. Aucune option sur actions Sofina octroyée au Management Exécutif n'est venue à échéance en 2016 sans avoir au préalable été exercée.

8. Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Aucune indemnité quelconque de départ, que ce soit sur une base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des Administrateurs, Exécutifs ou non, ainsi qu'en ce qui concerne les «Autres Dirigeants», à la fin de leur contrat de travail, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal.

Il n'existe pas de droit au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'information financière erronée.

Options attribuées en 2016⁽¹⁰⁾

Noms	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 ^{er} exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice en €
Harold Boël	30.000	24.03.16	01.01.20	23.03.26	96,68
Victor Casier	7.500	24.11.16	01.01.20	23.11.24	126,16
Xavier Coirbay	7.500	24.11.16	01.01.20	23.11.26	126,16
Wauthier de Bassompierre	7.500	24.11.16	01.01.20	23.11.23	126,16
François Gillet	7.500	24.11.16	01.01.20	23.11.26	126,16
Edward Koopman	7.500	24.11.16	01.01.20	23.11.26	126,16

Options sur actions du Management Exécutif exercées en 2016⁽¹⁰⁾

Noms	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice en €
Harold Boël	30.000	31.03.16	59,14
Victor Casier	500	02.05.16	68,08
	2.000	14.04.16	64,85
Xavier Coirbay	4.000	25.04.16	80,65
	5.000	25.04.16	79,13
	7.500	25.04.16	64,85
Wauthier de Bassompierre	3.000	23.06.16	79,13
	2.500	13.04.16	59,01
	2.500	18.10.16	64,85
François Gillet	4.000	10.06.16	66,32
	3.200	22.04.16	62,37
	2.300	28.04.16	62,37
	7.500	06.09.16	68,08
	5.000	22.06.16	59,01
Marc Speeckaert	1.600	11.04.16	66,32

(10) Ne sont ici renseignés que les options sur actions et exercices d'options effectués alors que Marc Speeckaert était soumis à l'obligation de notification en tant que membre du Comité Exécutif, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 2016.

Numéro d'entreprise : BE 0403.219.397

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA
SOCIETE SOFINA SA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société SOFINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.794.337 KEUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 143.970 KEUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en oeuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Numéro d'entreprise : BE 0403.219.397

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société SOFINA au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

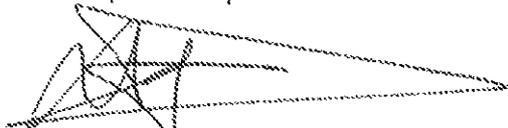
L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Le rapport de gestion décrit, sur le plan des principes, les conséquences patrimoniales de la décision du conseil d'administration, prise en application de l'article 523 du Code des sociétés, de mettre au point un nouveau plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité Exécutif de la société SOFINA.

Bruxelles, le 30 mars 2017

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
représentée par



Xavier Doyen

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

200

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	34,9	22,3	12,6
Temps partiel	1002	6,8		6,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	40,3	22,3	18

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	58.262	37.016	21.246
Temps partiel	1012	7.201		7.201
Total	1013	65.463	37.016	28.447

Frais de personnel

Temps plein	1021	10.132.485	8.744.295	1.388.190
Temps partiel	1022	1.006.504		1.006.504
Total	1023	11.138.989	8.744.295	2.394.694

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	51.571	28.853	22.718
--	------	--------	--------	--------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	39	21,5	17,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	63.914	36.267	27.647
Frais de personnel	1023	10.094.597	7.087.113	3.007.484
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	50.354	28.268	22.086

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	36	8	42,5
110	35	8	41,5
111	1		1
112			
113			
120	23		23
1200			
1201	7		7
1202	5		5
1203	11		11
121	13	8	19,5
1210			
1211	6	1	6,8
1212	3	2	4,6
1213	4	5	8,1
130	14	5	18,1
134	22	3	24,4
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4	2	5,8
210	3	2	4,8
211	1		1
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1		1
310	1		1
311			
312			
313			
340	1		1
341			
342			
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	7	5811	7
Nombre d'heures de formation suivies	5802	541	5812	269
Coût net pour l'entreprise	5803	84.811	5813	21.407
dont coût brut directement lié aux formations	58031	73.945	58131	18.176
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	10.866	58132	3.231
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	